

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI  
7 MAI 2018  
2018-05-07**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mai 2018 à 19 heures 30, heure ordinaire des assemblées.

SONT PRÉSENTS :                   Monsieur Martin Rondeau, Maire  
  Monsieur Luc Ayotte, siège # 1  
  Madame Nicole Beausoleil, siège # 2  
  Madame Annie Bélanger, siège # 3  
  Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4  
  Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5  
  Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT :           Monsieur Philippe Morin, Directeur général  
  et secrétaire-trésorier

PUBLIC :                                Environ 34 Personnes

**1.       OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et monsieur Philippe Morin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 30.

**2.       ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3.       PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 15 MINUTES)**

**4.       ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE  
9 AVRIL 2018

**5.       ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1    CAISSE DU SUD DE LA MATAWINIE (B-0475)

**6.       CORRESPONDANCE**

6.1    DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

**7.       FINANCES ET COMPTABILITÉ**

7.1    APPROPRIATION SURPLUS GÉNÉRAL ACCUMULÉ

7.2    TRANSFERT DE FONDS

7.3    ADOPTION DES COMPTES – AVRIL 2018

7.4    REMBOURSEMENT(B-1512)

**8.       SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1    RAPPORT SERVICE DES INCENDIES

8.2    SERVICE DES INCENDIES – DEMANDE PANNEAU INDICATEUR (B-1444)

8.3    SERVICE DES INCENDIES – PRÉVENTION (B-1444)

8.4    SERVICE DES INCENDIES – PRÉVENTION (B-1444)

8.5    AGENT DE SÉCURITÉ (B-0718)

8.6    SERVICE DES INCENDIES – MISE EN COMMUN (B-0585)

**9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

- 9.1 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – TRAVAUX DE VOIRIE 2018 (B-2046)
- 9.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - FORMATION (B-\_\_\_\_\_)
- 9.3 TRACAGE DES LIGNES DE RUES DE LA MUNICIPALITÉ (X-0278)
- 9.4 BALAYAGE DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ (B-2046)
- 9.5 FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE (B-2046)
- 9.6 DÉNEIGEMENT VILLAGE ET CHEMINS DE CAMPAGNE (X-0347 & X-0348)
- 9.7 DEMANDE - DOS D'ÂNE (B-\_\_\_\_\_)

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 10.1 TRAVAUX DE VOIRIE/PUISARDS (B-2046)
- 10.2 ÉTANGS AÉRÉS (B-1065)

**11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 11.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT D'AVRIL 2018
- 11.2 HÉLÈNE PARADIS & MICHEL EMARD (0419-26-9277)
- 11.3 SERGE RAYMOND (9822-63-9240)
- 11.4 ALEXANDRE JOLY (0221-31-0598)
- 11.5 STÉPHANE CUERRIER (9622-77-2080)
- 11.6 MARIE-EVE ARVISAIS & RAFFAELE PECE (0025-95-3676)
- 11.7 CLÉMENT BÉRARD (9920-34-1535)
- 11.8 LOUISE LESSARD ET PHILIPPE PRUD'HOMME (0220-08-0659)
- 11.9 GUY LEFEBVRE (0019-53-3736)
- 11.10 GILLES RIOUX (0019-53-37369)
- 11.11 LES ENTREPRISES MARCEL ROBERGE INC. (0422-97-9848)
- 11.12 AFFICHAGE AGROTOURISTIQUE (B-\_\_\_\_\_)

**12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

- 12.1 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - COORDONNATRICE (B-1321)
- 12.2 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – CAMPS DE JOUR (B-0753)
- 12.3 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – CAMPS DE JOUR (B-0011)
- 12.4 BIBLIOTHÈQUE LOUIS-LANDRY - RAYONNAGE (B-1879)

**13. VARIA**

- 13.1 CHAMBRE DE COMMERCE (B-1095)
- 13.2 MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE MATHALOIS - DEMANDE (B-1964)

**14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. FIN DE L'ASSEMBLÉE**

#### 4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2018-149

##### 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 AVRIL 2018

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :*

*D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2018-150

##### 5.1 CAISSE DU SUD DE LA MATAWINIE (B-0475)

*CONSIDÉRANT QUE les derniers documents concernant la transaction avec la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie au sujet de l'immeuble situé au 75, rue Lessard restent à finaliser;*

*CONSIDÉRANT l'entente préparée par la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie pour l'achat de l'immeuble situé au 75, rue Lessard à Saint-Jean-de-Matha;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER l'entente préparée par la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie concernant l'achat de l'immeuble et ce, avec les représentants de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie;*

*D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 6. **CORRESPONDANCE**

##### 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le Maire monsieur Martin Rondeau, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et le Directeur général, monsieur Philippe Morin en fait lecture.

2018-151

##### 7.1 APPROPRIATION SURPLUS GÉNÉRAL ACCUMULÉ

ATTENDU QU'Il y a lieu de procéder à une appropriation du surplus général;

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

DE PROCÉDER à l'appropriation du surplus général accumulé d'un montant de 32 023 \$ au poste *Surplus cumulé Aqueduc-Égouts* et d'un montant de 8 438 \$ au poste *Surplus cumulé Belle-Montagne*;

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-152

7.2 **TRANSFERT DE FONDS**

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des transferts de fonds sur certains postes budgétaires selon la liste déposée au montant de 18 200 \$;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER les transferts de fonds au montant de 18 200 \$ selon la liste déposée à cet effet;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-153

7.3 **ADOPTION DES COMPTES – AVRIL 2018**

*ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU :*

*QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois d'avril 2018, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :*

<i>Déboursés du mois d'avril 2018</i>	<i>260 491,72 \$</i>
<i>Comptes à payer du mois</i>	<i>26 085,09 \$</i>
<i>Sommaire des salaires avril</i>	<i>54 486,01 \$</i>

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-154

7.4 **REMBOURSEMENT** (B-1512)

*CONSIDÉRANT QUE suite à une mise à jour du rôle par la MRC ou paiements reçus en trop, certains comptes peuvent représenter un crédit important;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER le remboursement de taxes, selon la liste déposée à cet effet;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2018-155

8.1 **RAPPORT SERVICE DES INCENDIES**

*ATTENDU QUE le Service des incendies a déposé le rapport de ses activités mensuelles;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-156

8.2 **SERVICE DES INCENDIES – DEMANDE PANNEAU INDICATEUR** (B-1444)

*CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des incendies nous dépose une demande à l'effet de faire l'acquisition d'un panneau indicateur de l'indice de feu en vigueur;*

*CONSIDÉRANT l'importance de bien informer les citoyens du danger d'incendie en période estivale;*

*CONSIDÉRANT QUE la SOPFEU informe tous les jours de l'indice de risque d'incendie;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER l'achat et l'installation à la caserne d'un panneau indicateur d'indice de risque d'incendie au prix de 460 \$ + taxes;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-157

8.3 **SERVICE DES INCENDIES – PRÉVENTION** (B-1444)

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Bruneau, directeur du Service des incendies nous dépose les demandes suivantes :*

- De pouvoir débiter la prévention résidentielle et la visite de 500 portes, tel qu'indiqué au budget incendie;*
- De procéder à l'achat de 50 avertisseurs de fumée au coût de 6,89 \$ + taxes chacun, ainsi que les piles au coût de 2,25 \$ + taxes;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER monsieur Bruneau à débiter la prévention résidentielle et de procéder aux achats selon la liste déposée;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-158

8.4 **SERVICE DES INCENDIES - PRÉVENTION** (B-1444)

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruneau nous demande l'autorisation d'embaucher une ressource en prévention pour les risques plus élevés;*

*CONSIDÉRANT l'importance accordée à la prévention en matière de sécurité civile;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER monsieur Bruneau à procéder au recrutement d'une ressource en prévention incendie pour les risques plus élevés;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-159

8.5 **AGENT DE SÉCURITÉ** (B-0718)

*CONSIDÉRANT QU'une surveillance estivale est nécessaire afin d'assurer la sécurité de nos infrastructures et des usagers;*

*CONSIDÉRANT QUE certains endroits névralgiques sont d'avantages propices aux méfaits publics ainsi qu'au vandalisme;*

*CONSIDÉRANT QUE RSSécurité a déjà patrouillé sur le territoire mathalois et que ce service est efficace et apprécié;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE*

*ET RÉSOLU :*

*DE MANDATER monsieur Ciavaglia de RSSécurité afin de patrouiller 15 heures par semaine pendant 13 semaines selon un horaire variable au taux horaire de 25,56 \$;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-160

8.6 **SERVICE DES INCENDIES – MISE EN COMMUN** (B-0585)

*CONSIDÉRANT l'aide financière offerte par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;*

*CONSIDÉRANT la proximité et la collaboration des Services des incendies de Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Damien;*

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Valois a démontré un intérêt à se joindre au groupe;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE*

*ET RÉSOLU :*

*D'AJOUTER la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, conjointement avec les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien au sein de l'étude;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. **TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

2018-161

9.1 **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - TRAVAUX DE VOIRIE 2018** (B-2046)

*CONSIDÉRANT QU'une aide financière peut être accordée par le programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration;*

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déterminer les projets particuliers d'amélioration prévus se référant aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour évaluer l'admissibilité à sa demande au volet Projets particuliers;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*DE DÉTERMINER la nature et l'endroit des travaux, soit la confection des plans et devis pour la réfection de la rue des Cèdres-du-Liban;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018-162**

**9.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - FORMATION (B-\_\_\_\_\_)**

*CONSIDÉRANT la Loi sur les produits dangereux et ses modifications au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL*

*ET RÉSOLU :*

*D'ENTÉRINER la décision prise de faire suivre la formation offerte par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) à 6 employés municipaux au coût de 85 \$ chaque;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018-163**

**9.3 TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES DE LA MUNICIPALITÉ (X-0278)**

*CONSIDÉRANT la détérioration due aux changements de saisons et de température;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER à des demandes de soumission par invitation pour le traçage des lignes de rues de la municipalité;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018-164**

**9.4 BALAYAGE DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ (B-2046)**

*CONSIDÉRANT l'importance de procéder au nettoyage des trottoirs de la municipalité suite au sablage hivernal;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER l'offre reçue des Entreprises Christian Ducharme au montant de 345 \$ + taxes;*

*DE MANDATER le directeur des travaux publics à assurer le suivi des travaux;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018-165**

**9.5 FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE (B-2046)**

*CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une bonne visibilité et un bon dégagement des bords de routes;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER à des demandes de soumissions sur invitation pour le fauchage et le débroussaillage des chemins de la municipalité;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-166

**9.6 DÉNEIGEMENT VILLAGE ET CHEMINS DE CAMPAGNE** (X-0347 & X-0348)

*CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale 2017-2018 est maintenant terminée;*  
*CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits à la satisfaction de la municipalité;*  
*EN CONSÉQUENCE,*  
*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL*  
*ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER les derniers versements des contrats de déneigements 2017-2018 à Généreux construction inc. au montant de 59 103,76 \$ pour le contrat des chemins de campagne et de 27 977,25 \$ pour le contrat du village;*

*DE MANDATER le directeur des travaux publics à effectuer une tournée de vérifications en compagnie d'un responsable de l'entrepreneur;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier, suite au dépôt du rapport du directeur des travaux publics;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-167

**9.7 DEMANDE - DOS D'ÂNE** (B\_\_\_\_)

*CONSIDÉRANT QU'une demande nous a été déposée par monsieur André Dallaire à l'effet que la municipalité procède à l'installation d'un dos d'âne avant l'intersection du chemin du Havres-de-la-Belle-Montagne avec le chemin Belle-Montagne lui-même;*

*EN CONSÉQUENCE,*  
*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*  
*ET RÉSOLU :*

*DE CONSIDÉRER cette demande dans le cadre de l'inspection de l'état des chemins et de la priorisation des entretiens;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

2018-168

**10.1 TRAVAUX DE VOIRIE/PUISARDS** (B-2046)

*CONSIDÉRANT l'entretien annuel de nos installations pour le bon fonctionnement des services d'égouts;*

*EN CONSÉQUENCE,*  
*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL*  
*ET RÉSOLU :*

*DE DONNER suite à l'offre reçue de Beaugard environnement pour le pompage des puisards de la municipalité au taux horaire de 193 \$;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2018-169

10.2 **ÉTANGS AÉRÉS** (B-1065)

*CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assainissement des eaux du Québec exige que les propriétaires des stations d'épuration de type «étangs aérés» procèdent à une mesure d'accumulation des boues à tous les trois ans, et ce, à chaque année dès que le pourcentage de boues dépasse 10%;*

*CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité de Saint-Jean-de-Matha, pour l'année 2018, la mesure d'accumulation doit être effectuée dans les étangs # 1 et 2;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL  
ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER l'offre de Nordikeau pour la mesure de l'accumulation de boues dans les étangs aérés # 1 et 2 au coût de 1325 \$ + taxes;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

11.1 **PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT D'AVRIL 2018**

Dépôt du rapport des permis émis par le Service d'urbanisme et de l'environnement pour la période d'avril 2018.

Valeur des travaux estimés : 784 582 \$ pour 33 permis émis

2018-170

11.2 **HÉLÈNE PARADIS & MICHEL EMARD** (0419-26-9277)

*CONSIDÉRANT QUE madame Paradis et monsieur Emard ont déposé une demande afin de remplacer le mur de fondation situé sur le côté est de la résidence sise au 91, rang Saint-Guillaume et de reconstruire la galerie existante;*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone AG-1;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux PIIA;*

*EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU*

*DE SUIVRE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de madame Paradis et monsieur Émard telle que déposée;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018-171**

11.3 **SERGE RAYMOND** (9822-63-9240)

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond a déposé une demande afin de construire un bâtiment accessoire avec un abri bas-côté dans la marge latérale gauche de la propriété sise au 911, chemin de la Rivière-Blanche;*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone RV-9;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux PIIA;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU*

*DE SUIVRE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de monsieur Raymond telle que déposée;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-172**

11.4 **ALEXANDRE JOLY** (0221-31-0598)

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Archambault a déposé au nom de monsieur Alexandre Joly une demande afin de construire un garage détaché situé en marge arrière de la propriété sise au 295, rue Sainte-Louise;*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux PIIA;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU*

*DE SUIVRE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de monsieur Archambault, toutefois, que la couleur de la porte de garage s'agence avec la couleur de la porte et des cadrages de la maison, dans les teintes de gris;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-173**

11.5 **STÉPHANE CUERRIER** (9622-77-2080)

*CONSIDÉRANT QUE madame Malo dépose, au nom de Stéphane Cuerrier une demande afin de transformer et d'agrandir la résidence sise au 1210, chemin de la Belle-Montagne;*

*CONSIDÉRANT QUE Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone RF-5;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux PIIA;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU*

*DE SUIVRE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de monsieur Cuerrier telle que déposée;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-174**

**11.6 MARIE-EVE ARVISAIS & RAFFAELE PECE (0025-95-3676)**

*CONSIDÉRANT QUE madame Arvisais et Monsieur Pece déposent une demande afin de construire une galerie en bois en marge latérale droite de la résidence sise au 125, chemin du lac Noir;*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone RV-15;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux PIIA;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE*

*ET RÉSOLU :*

*DE SUIVRE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de madame Arvisais et monsieur Pece telle que déposée;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-175**

**11.7 CLÉMENT BÉRARD (9920-34-1535)**

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Bérard dépose une demande afin de construire un bâtiment agricole sur sa propriété sise au 275, chemin de la Rivière-Blanche;*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone AGTL-2;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux PIIA;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY*

*ET RÉSOLU :*

*DE SUIVRE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de monsieur Bérard telle que déposée;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-176**

**11.8 LOUISE LESSARD ET PHILIPPE PRUD'HOMME (0220-08-0659)**

*CONSIDÉRANT QUE madame Lessard et monsieur Prud'homme déposent une demande afin de remplacer deux fenêtres sur le côté ouest de la résidence sise au 123, rue Sainte-Louise, ainsi que de remplacer une section du revêtement extérieur par du canexel;*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux PIIA;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE*

*ET RÉSOLU :*

*DE PRENDRE en considération les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme qui est favorable pour le changement des fenêtres;*

*D'EXIGER que l'ensemble du mur sur le côté de la rue Brault soit en canexel selon le modèle déposé;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2018-177

11.9 **GUY LEFEBVRE** (0019-53-3736)

*CONSIDÉRANT QUE* monsieur Lefebvre dépose une demande afin de fermer une partie de la galerie latérale de la résidence sise au 261, rang Sainte-Louise Ouest;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CONE-2;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux PIIA;

*EN CONSÉQUENCE*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU*

*DE SUIVRE* les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de monsieur Lefebvre telle que déposée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-178

11.10 **GILLES RIOUX** (0019-53-37369)

*CONSIDÉRANT QUE* monsieur Rioux dépose une demande afin de changer le revêtement extérieur et la toiture du garage détaché sis au 1201, chemin de la Rivière-Blanche;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone RF-3;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux PIIA;

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*DE SUIVRE* la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande déposée par monsieur Rioux;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-179

11.11 **LES ENTREPRISES MARCEL ROBERGE INC.** (0422-97-9848)

*CONSIDÉRANT QUE* Les Entreprises Marcel Roberge inc. dépose une demande à l'effet de renouveler l'autorisation d'exploiter une gravière-sablière sur une partie du lot 5 711 454 à Saint-Jean-de-Matha;

*EN CONSÉQUENCE*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

QUE : la municipalité de Saint-Jean-de-Matha conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles transmette à la commission la recommandation suivante :

**Conformité à la réglementation locale:** La demande est conforme au Règlement de zonage numéro 502 de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha et au Règlement de Contrôle intérimaire #109-2007 de la MRC de Matawinie, par droits acquis.

1. *le potentiel agricole du lot et des lots voisins :*
  - Les sols de ce secteur sont classés 4-4MF, 4-3 FW et 5-3T.  
En conséquence 40% des sols de classes 4 ont un manque d'humidité et une basse fertilité puis 40% des sols de classes 3 ont une basse fertilité et une surabondance d'eau alors que 50% des sols de type 3 ont un relief qui limite le potentiel agricole du lot.
2. *les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :*
  - Possibilités limitées
3. *les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, l'homogénéité de l'exploitation agricole et la constitution de propriétés foncières :*
  - Sans préjudice agricoles additionnels significatifs
4. *les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :*
  - Sans préjudice agricoles additionnels significatifs
5. *la disposition d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada;*
  - Espaces disponibles très limités en raison des contraintes de zonage municipal et régional.
6. *l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;*
  - Sans préjudice agricoles additionnels significatifs
7. *l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région ;*
  - Sans préjudice agricoles additionnels significatifs
8. *la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;*
  - Sans préjudice agricoles additionnels significatifs
9. *l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique ;*
  - N/A
10. *les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie ;*
  - N/A

**Pour tous ces motifs, la municipalité est favorable à la demande déposée par Les entreprises Marcel Roberge Inc à l'effet de renouveler l'autorisation d'exploiter une gravière-sablère sur une partie du lot 5 711 454.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2018-180

11.12 **AFFICHAGE AGROTOURISTIQUE** (B-1820)

*\*La conseillère Annie Bélanger se retire de la table des délibérations, étant elle-même productrice agricole*

*CONSIDÉRANT le caractère saisonnier de l'agrotourisme et de la croissance de la diversification des produits offerts tout au long de l'année par les producteurs agrotouristiques;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER les recommandations du projet, incluant les enseignes directionnelles à l'entrée des rangs, ainsi que les enseignes promotionnelles dans les rangs;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

2018-181

12.1 **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - COORDONNATRICE** (B-1321)

*CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice aux loisirs et à la culture était vacant;*

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un concours pour combler ce poste;*

*CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidats, candidates ont été rencontrés;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER  
ET RÉSOLU :*

*D'ENTÉRINER la décision prise de procéder à l'embauche de madame Émilie Jetté-Forest au poste de coordonnatrice des loisirs et de la culture au 7 mai 2018 pour une probation d'un an, au salaire annuel de 42 500 \$;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2018-182

12.2 **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – CAMPS DE JOUR** (B-0753)

*CONSIDÉRANT QUE les vacances estivales arrivent à grands pas;*

*CONSIDÉRANT QUE, comme à chaque année, la municipalité organise le camp de jour pour les enfants d'âges scolaires;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER  
ET RÉSOLU :*

*D'ENTÉRINER la décision prise de rappeler madame Jade Boivin au poste de coordonnatrice du camp de jour 2018 au taux horaire de 15 \$;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-183**

**12.3 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – CAMPS DE JOUR** (B-0011)

*CONSIDÉRANT QUE la planification du camp de jour est déjà commencée;*

*CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du camp de jour est déjà à l'organisation des activités;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER*

*ET RÉSOLU :*

*DE PRENDRE connaissance de la reddition de comptes de 2017 et d'accepter le budget proposé pour la tenue du camp de jour 2018 déposé par madame Boivin;*

*D'ACCEPTER la demande déposée et de mandater monsieur Philippe Morin directeur général à signer le protocole d'entente à cet effet;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-184**

**12.4 BIBLIOTHÈQUE LOUIS-LANDRY - RAYONNAGE** (B-1879)

*CONSIDÉRANT l'aménagement de la bibliothèque;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER*

*ET RÉSOLU :*

*DE DONNER suite à l'offre reçue de Classement Beaudoin inc pour la fourniture et l'installation de rayonnage supplémentaire à la bibliothèque au coût de 2015 \$ + taxes;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**13. VARIA**

**2018-185**

**13.1 CHAMBRE DE COMMERCE** (B-1095)

*CONSIDÉRANT QUE notre adhésion comme membre de la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha est échue;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE*

*ET RÉSOLU :*

*DE RENOUVELER notre adhésion à la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha jusqu'au 31 mars 2019 au montant de 308 \$ + taxes;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2018-186

13.2 **MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE MATHALOIS - DEMANDE** (B-1964)

*CONSIDÉRANT QUE monsieur François Durand du Mouvement Écologique Mathalois nous fait un suivi des principaux éléments en préparation pour la Journée de l'arbre et du compost qui se tiendra le 19 mai prochain;*

*CONSIDÉRANT le partenariat que la municipalité a accepté pour cette journée;*

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Durand nous fait la demande d'envisager la possibilité de planter les arbustes n'ayant pas été distribués sur des terrains municipaux vacants en constituant une pépinière d'arbres pour les besoins futurs de verdissement de la municipalité;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL  
ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER la proposition du Mouvement Écologique Mathalois et de mettre à leur disposition un terrain vacant appartenant à la municipalité;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. FIN DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL  
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21h20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Martin Rondeau, Maire

\_\_\_\_\_  
Philippe Morin, d.g.

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».